

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Monsieur LEMETTAIS Vincent, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

Présents : Mesdames et Messieurs, AUZOU Patricia, REVERT Rémi, HORCHOLLE Patrice, BARBULEE Catherine, GROUT Stéphanie, , BARBARAY Marc et ROUX François

Absents excusés : Madame CAHARD Ghislaine et Messieurs, LEHMAN Franck et PICARD Jean-Baptiste

Absents : Mesdames PAGE Lydia et BLONDEL Virginie

Mme Patricia Auzou est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M. Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter d'une délibération :
- organisation du repas de Noël 2018 et du colis offert aux anciens de la commune.

1 – Ouverture et fermeture de poste

M. Le Maire fait part de la demande de mutation de l'actuelle secrétaire de Mairie à compter du 28 décembre 2018 vers la commune de LE TRAIT.

Cette dernière occupait un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet soit 35 heures ;

Pour le bon fonctionnement du service administratif, il est proposé de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps non complet soit 28 heures hebdomadaires à compter du 28 décembre 2018 et dans un même temps de fermer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie pour l'alimentation du patrimoine des collectivités.

M. Le Maire présente l'intérêt de la commune d'anticiper ses achats en adhérant au nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il propose au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande et de mandater le SDE76 en tant que coordonnateur de celui-ci.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3- Organisation du repas de Noël 2018 et du colis offert aux anciens de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission du CCAS,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **Fixe** la date du repas de Noël offert aux Anciens de la commune au dimanche 9 décembre 2018 ;
- **Fixe** à 27 € la participation par personne pour les participants de moins de 60 ans accompagnants ;
- **Décide** que les administrés de 65 ans et plus auront le choix de s'inscrire au repas ou de prendre le colis ;
- **Décide** que les personnes ayant eu 60 ans en 2017 seront automatiquement réinscrits jusqu'à leur 65 ans ;
- **Décide** que la commune prendra à sa charge le repas des enfants de la commune qui se sont portés volontaires pour assurer le service lors de ce dimanche 9 décembre 2018

4 - Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00